



REPUBLIQUE TUNISIENNE  
MINISTERE DE L'INTERIRUR  
COMMUNE DE SIDI ALOUANE

**Avis d'Appel d'Offres National N°02/2024**  
**PROJET DE VOIRIES AUX ZONES D'EXTENSIONS DE LA**  
**COMMUNE DE SIDI ALOUANE**  
**PROGRAMME FICOL II**

La Commune de SIDI ALOUANE lance, aussi bien à travers les procédures d'achats publics en ligne(TUNEPS) que par voie matérielle ,un avis d'appel d'offres national pour la réalisation des Travaux de voiries et pistes aux zones d'extensions de la commune de Sidi Alouane ( FICOL II ), et ce, conformément aux spécifications techniques détaillées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Les entreprises agréées par le ministère de l'Equipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire R0 catégorie 2 ou plus ou R2 catégorie 3 ou plus ou VRD catégorie 2 ou plus intéressés à concourir peuvent télécharger, **gratuitement**, le Dossier d'Appel d'Offres en ligne à partir du système TUNEPS: [www.tuneps.tn](http://www.tuneps.tn) ou le retirer gratuitement au siège de la commune à SIDI ALOUANE pendant les horaires administratifs.

Les soumissionnaires peuvent présenter leurs dossiers électroniquement à travers le site d'achats publics en ligne (TUNEPS). Ils peuvent aussi présenter leurs dossiers hors ligne sous format papier dans une enveloppe extérieure envoyée au Bureau d'Ordre Central de la commune.

Les dossiers doivent être présentés comme suit:

**1- Encas de dépôt en ligne:**

Les offres contenant les documents administratifs et pièces du dossier technique et dossier financier doivent être envoyées électroniquement à travers le site d'achats publics en ligne(TUNEPS): [www.tuneps.tn](http://www.tuneps.tn).

Seule la caution provisoire originale doit être consignée dans une enveloppe fermée et scellée indiquant uniquement la référence et l'objet de l'Appel d'offres et la mention "Nepas ouvrir" et doit parvenir au bureau d'ordre central de la Commune avant l'heure et date limite de remise des offres, à l'adresse ci-dessous mentionnée.

Toute offre non présentée sur le système TUNEPS dans le délai fixé, ou celle dont la caution provisoire est déposée après ce délai ,sera rejetée de plein droit.

**2- Encas de dépôt Hors ligne:**

Les pièces constitutives de l'offre doivent être consignées dans une enveloppe fermée et scellée indiquant uniquement la référence et l'objet de l'Appel d'offres et la mention "Ne pas ouvrir".

Cette enveloppe doit parvenir sous pli fermé par voie postale recommandée ou par rapide poste ou bien par dépôt direct contre décharge au Bureau d'Ordre Central de la commune avant l'heure et date limite de remise des offres, et ce, à l'adresse suivante :Commune de SIDI ALOUANE – rue Ebn Zeidoun 5190

La date limite de présentation des offres est fixé pour le 25/04/2024 à 10h00. Les offres non présentées dans le délai fixé, ou celles dont la caution provisoire est déposée après ce délai, seront rejetées d'office.

L'ouverture des offres parvenues par voie matérielle et en ligne sera effectuée simultanément en séance publique en présence des représentants des soumissionnaires dûment habilités à l'adresse ci-dessus indiquée le 25/04/2024 à 11h00.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période de **120 jours** à par tir du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.

22 MARS 2024

SIDI ALOUANE LE .....  
LE SECRETAIRE GENERALE CHARGE DE LA  
GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES  
ALI BOUTABBA

